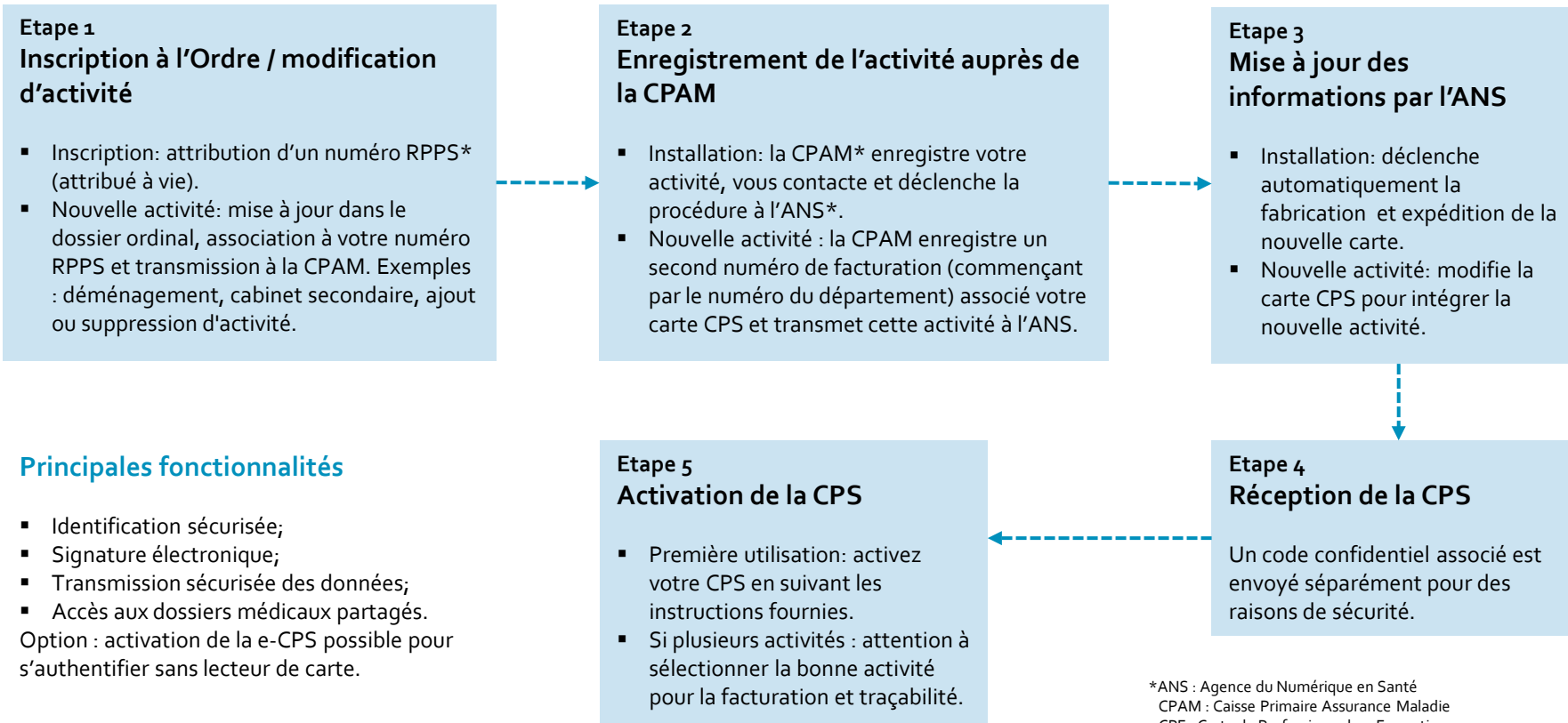




## Tout savoir sur la carte CPS du médecin libéral

**Qu'est-ce que la Carte de Professionnel de Santé (CPS) ?** Carte à puce électronique attestant de l'identité et des qualifications professionnelles. Peut contenir jusqu'à 8 activités différentes, quelque soit le lieu de ces activités (au-delà, une seconde carte CPS est éditée). En complément, la e-CPS est une application mobile permettant d'accéder aux services numériques de santé en mobilité, sans lecteur de carte, via Pro Santé Connect.

### Délai de 2 semaines en moyenne



### Principales fonctionnalités

- Identification sécurisée;
  - Signature électronique;
  - Transmission sécurisée des données;
  - Accès aux dossiers médicaux partagés.
- Option : activation de la e-CPS possible pour s'authentifier sans lecteur de carte.

### Cas du médecin remplaçant

Il doit utiliser sa propre carte d'identification CPS (CPF\* pour les étudiants) pour effectuer les actes médicaux. Bien que la facturation soit réalisée au nom du médecin remplacé, l'utilisation de la **CPS personnelle du remplaçant** permet d'identifier précisément l'auteur de chaque acte, assurant ainsi la traçabilité et la responsabilité professionnelle.

### Renouvellement et mise à jour

La **CPS V4** (déploiement en cours) offre une sécurité renforcée, une **télé-mise à jour** possible et une durée de vie **étendue à 6 ans** (au lieu de 3). L'ANS vous transmet automatiquement une nouvelle carte 1 à 1,5 mois avant la date de fin de validité.

### Perte, vol, dysfonctionnement

Contactez l'ANS ou la CPAM pour obtenir une assistance et, si nécessaire, une nouvelle carte.

ANS 24h/24 et 7j/7 : 0 806 800 213  
 Lien Assistance e-santé  
 CPAM : 36 08 du lundi au vendredi (8h30-17h30)

\*ANS : Agence du Numérique en Santé  
 CPAM : Caisse Primaire Assurance Maladie  
 CPF : Carte de Professionnel en Formation  
 RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé